

Madame la Directrice académique, Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,

« Si l'éducation nationale n'a jamais été très douée pour faire fonctionner l'ascenseur social, le projet de loi pour une école de la confiance, porté par le ministre Jean-Michel Blanquer, en a même abandonné l'ambition. L'objectif de démocratisation scolaire, définie comme la volonté de compenser les inégalités sociales, culturelles ou territoriales par un système éducatif obligatoire, gratuit et laïque, y laisse place à un modèle concurrentiel, où les déterminismes sociaux se trouvent contrebalancés par des coups de pouce individualisés aux plus « méritants ». Coordinée avec le ministère de l'enseignement supérieur, l'offensive concerne l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université. »

Cet extrait d'un article rédigé par la docteure en science de l'Éducation Laurence De Cock résume en quelques phrases l'esprit des réformes engagées depuis deux ans.

Dans ce contexte, notre déclaration liminaire ne peut faire abstraction des attaques que subissent l'École publique et ses enseignant.es.

Initiées par le SNUipp et la FSU, les récentes mobilisations des enseignant.es, soutenues par les parents d'élèves et des élus locaux, ont permis de supprimer les EPLESF du projet de loi Blanquer discuté au Sénat la semaine dernière. De nombreux amendements sénatoriaux de nature à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école comme l'article 6 ter plaçant les enseignants et les enseignantes sous l'autorité de la directrice ou du directeur devant les évaluer ne figurent également plus dans le texte final. Pour autant, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels. Si le projet permet de conserver quelques éléments fondateurs de la culture scolaire de l'école primaire, tous les dangers n'ont pas été écartés.

Ainsi demeurent des impacts lourds sur l'École publique : une remise en cause grave de la liberté d'expression des enseignant.es un cadeau de plus de 100 millions d'euros par an fait à l'école privée sans aucune contre-partie, la création d'établissements locaux d'enseignement international réservés aux classes sociales favorisées qui actent une école à plusieurs vitesses, la porte ouverte aux remplacements assurés par des étudiants sans concours ni formation, la suppression de l'organisme indépendant d'évaluation des politiques éducatives (CNESCO)...

Le SNUipp-FSU appelle donc toujours à l'abandon de cette loi qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout et appelle les enseignant.es à poursuivre leurs mobilisations pour une autre vision de l'école, qui s'attaquerait enfin aux inégalités et permettrait à tous les élèves de réussir.

Plus largement, le gouvernement attaque profondément la **Fonction Publique** et s'apprête dans la continuité des gouvernements précédents, à remettre une nouvelle fois en cause les retraites et le principe même de la solidarité intergénérationnelle. La loi sur la transformation de la fonction publique va permettre le recours massif aux contractuel-les, généralisant la précarité et mettant à mal le statut garant d'indépendance du fonctionnaire.

Il réduit le rôle des CHSCT, supprime bon nombre des compétences des Commissions Administratives Paritaires en matière de promotion et de mobilité.

Concernant les salaires, le ministre ne manque jamais l'occasion de rappeler que les enseignant.es ne sont pas assez rémunéré.es... Pourtant, d'annonces en annonces, les personnels ne voient toujours rien venir. Le SNUipp-FSU tient donc à rappeler que le salaire des enseignants du primaire est de 16%

inférieur à celui de leurs homologues des autres pays de l'OCDE, un écart qui monte à 29% quand on le confronte aux onze pays comparables. Enfin, les enseignants du primaire sont rémunérés à leur sortie du concours à peine 20% au-dessus du SMIC et leur salaire stagne encore les premières années d'exercice. Un fait qui n'est pas sans lien avec la perte d'attractivité du métier.

L'école maternelle voit au travers de la **circulaire de rentrée**, les programmes de 2015 clairement bousculés : Il faudrait dès la petite section s'atteler à l'apprentissage de mots et à l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises.

Les soi-disant fondamentaux sont martelés et priorisés, pendant que l'éducation artistique et culturelle se trouve résumée à l'instauration de chorale et à la promotion de la lecture et du livre grâce à la fréquentation des bibliothèques. Pour Mireille Brigaudiot, chercheuse en sciences du langage, les programmes de 2015, plébiscités par les enseignants de maternelle, ont été publiés par arrêté, et cette circulaire de rentrée dont de nombreux éléments ne sont pas conformes aux Programmes, n'a aucune valeur. C'est aussi l'avis du SNUipp-FSU de l'Ain.

Ce qui nous amène à l'ordre du jour de la CAPD : **l'accès à la Hors-classe** et ses injustices flagrantes.

Tout d'abord, il n'est pas acceptable que les avis restent figés pour toutes les campagnes d'accès à la Hors-Classe ultérieures ! Certains collègues auraient « A consolider » pour le reste de leur carrière, sans espoir d'une revalorisation de leur appréciation ? N'ont-ils pas le droit de progresser ? Quel manque de bienveillance envers les personnels ! Les enseignants doivent tous être reconnus pour travailler efficacement en équipe et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors-classe.

Le SNUipp-FSU a toujours défendu la prise en compte de l'AGS totale en cas d'égalité de barème afin que les ex-instituteurs.trices ne soient pas désavantagés et soient sûrs d'accéder à la hors-classe avant de faire prévaloir leur droit à la retraite. Nous actons donc positivement, Madame l'Inspectrice d'Académie, la décision que vous avez prise dès l'an dernier suite à notre revendication. C'est ainsi que de nombreux collègues ex-instituteurs.trices devraient être promu.es à la hors classe aujourd'hui.

Pourtant malgré cela, cette année encore des collègues anciens instituteurs partiront en retraite sans avoir pu accéder à la hors-classe. Nous rappelons que la réforme des carrières a posé pour principe qu'une carrière d'enseignant doit se dérouler sur au moins deux grades avant la retraite.

Venons-en au principal sujet qui va nous occuper aujourd'hui : **le mouvement départemental**.

Depuis la publication de la note de service mobilité en novembre 2018, le Ministère a tout fait pour remettre en cause le fonctionnement départemental du mouvement avec sa nouvelle application et a mis fortement en tension les enseignants et les personnels administratifs des DSDEN. Changer est juste lorsqu'il s'agit d'améliorer. Mais de quelle amélioration s'agit-il donc ? Le ministère auto proclamé de la bienveillance, en imposant ce nouveau système, avait-il pour objectif d'améliorer le taux de satisfaction des collègues dans l'accession aux postes vacants, considérant que la qualité du service dépend du bien être de ses agents ? Personne ici ne peut soutenir cette idée. Chacun-e sait que l'amélioration poursuivie est celle d'automatiser, de "simplifier", afin d'adapter le processus à la diminution drastique des postes administratifs. Nous n'admettons pas cette absence d'ambition, cette résignation imposée. Car la démarche est profondément déstabilisante, et cette déstabilisation sert d'autres objectifs de fragilisation de l'école publique au profit de l'école privée, comme le confirme par exemple le soutien du ministre aux écoles privées « espérance banlieues ».

Dans ce contexte les calendriers locaux initiaux n'ont pu être respectés, engendrant des retards de plusieurs semaines. Cela crée un climat délétère pour tous les acteurs et actrices de cette opération de gestion.

Nous rappelons notre attachement à l'équité et à la transparence dans les affectations, dans l'intérêt même du service. En effet, le service rendu ne sera que meilleur s'il s'exerce en respect maximal des attendus de la profession, de chaque collègue, et dans une visibilité sur les modes d'affectation permettant à chacun-e d'accepter les contraintes incompressibles qui peuvent les toucher par nécessité de service.

Hier, lors du second mouvement, la dernière vague a accouché de situations douloureuses, encore plus que les années précédentes et nous souhaitons vous alerter madame l'inspectrice d'académie sur l'accroissement de ces situations. Elles concernent principalement des enseignants n'ayant pu bénéficier des points de rapprochement de conjoint en ne remplissant pas les nouvelles conditions d'éligibilité. L'abaissement de la prise en compte des enfants dans le barème est également un élément explicatif du développement du nombre de ces situations.

Beaucoup d'entre eux se retrouvent dans le Pays de Gex à envisager de devoir assumer 2 loyers, des frais supplémentaires de déplacement et de garde d'enfant. Force est de constater qu'il est surement plus facile d'éviter ce secteur lorsqu'on est IEN que lorsqu'on est professeur des écoles.

Sur l'ensemble de ces sujets, la priorité au primaire et la bienveillance se traduit pour bon nombre de nos collègues par le découragement, l'écœurement, voire la démission des personnels ...

Enfin, cet épisode de canicule nous amène à demander des mesures exceptionnelles dans les écoles et établissements. Les conditions d'accueil (on ne parle plus d'enseignement) deviennent insupportables pour les élèves et pour les personnels. Le SNUipp-FSU réitère sa demande que le choix des parents de garder leurs enfants à la maison par ces fortes chaleurs soit considéré comme un motif d'absence légitime. "L'étude au cas par cas" annoncée en CDEN tout comme les préconisations du MEN sur son site peuvent être considérées comme des réponses normales, mais elles ne sont pas à la hauteur de la réalité des situations dans les écoles.